



SAVE

**SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS**

**Bulletin
N° 70
décembre 2011**

Association agréée, déclarée loi de 1901
Président : Claude DUCAROUGE
33 rue J de la Bruyère 78000 VERSAILLES
Tél.: 01 39 54 69 14
Courriel : claudeducarouge@wanadoo.fr

Éditorial

Le Grand Paris, les transports et Versailles

Il était prévu comme mentionné dans le bulletin SAVE de juin que la fin de l'année verrait la sortie des choix définitifs sur les dimensionnements des voies et trains et sur les besoins d'aménagements aux proximités des gares. Le dossier a évolué mais ne semble pas aller aussi vite que ce que l'on annonçait en juin. Deux décrets majeurs ont été publiés mais les travaux récents à l'Assemblée Nationale semblent indiquer des ajustements probables dans les prévisions.

- **Décret du 24 Juin 2011: prévoit 17 CDT** (contrat de développement territorial) pour l'ensemble de la Région parisienne. Il s'agit de mettre en place des dispositions nouvelles de conduite du projet mêlant les caractéristiques d'un document de planification (définition d'objectifs en matière d'urbanisme, de transports, d'équipements publics, de développement économique et commercial,...) et des dispositions d'aménagement (précision des actions répondant aux priorités définies avec leurs moyens procéduraux et financiers). Ces documents vont lier les collectivités locales et l'état. Ils seront sous la tutelle absolue de l'Etat.

L'un des effets le plus spectaculaire de ce dispositif est la primauté des CDT par rapport aux autres documents d'urbanisme, l'objectif majeur étant de fixer les zones de construction par-dessus les décisions antérieures fixées dans les documents communaux, comme par exemple, le PLU. Le décisionnaire est clairement désigné, c'est le Préfet de Région qui va détenir quasiment tous les pouvoirs.

Chaque CDT sera précédé d'une enquête publique mais le texte du décret enlève tout effet à cette enquête. On peut se demander à quoi elle pourrait servir. SAVE devra suivre les dossiers en préparation qui concernent notre région. Mais nous pouvons avoir de très fortes craintes sur les dispositions prévues qui enlèvent toute capacité de réaction aux élus locaux.

- **Décret du 24 Août 2011: il arrête le Plan du GP** dont les modalités techniques préalables sont encore en cours d'étude. Les enquêtes publiques ne commenceraient que fin 2013. De très nombreuses études préalables seront engagées. L'une des questions va concerner les budgets à mobiliser pour ces études dans les diverses collectivités concernées (Communes, CG et Région, mais aussi STIF, SGP, RFF, SNCF).
- Les études préalables doivent porter sur la faisabilité technique des implantations. Pour l'OIN de Saclay les tracés des voies nouvelles et les ajouts TCSP du plateau ne sont pas encore décrits avec des priorités clairement fixées (gares, aérien ou non, dispositions de maillages autour des gares).

- Les études de fréquentations sont toujours aussi confidentielles bien que les premiers chiffres commencent à pointer sur les besoins du plateau de Saclay pour 2020. Elles devraient déboucher sur des « serpents de fréquentations prévues ». Il s'agit de quantifier les fréquentations estimées entre gares aux heures de pointes. C'est un préalable avant de lancer des investissements considérables.

- **La ligne verte du Grand Paris :** Les indications qui figurent enfin dans le dossier du décret du 24 août 2011 permettent de comprendre les hésitations sur la ligne projetée, entre Orly et Versailles. Avec des pointes de fréquentation cette fois quantifiées à moins de 5000 voyageurs heure de pointe vers 2025, on attend des précisions sur ce que serait le métro léger et les dispositifs de rabattement vers les gares. La gare de Satory est curieusement positionnée excentrée sur le plateau. L'option de deux gares sur Saint Quentin reste encore en débat.

Les travaux récents de novembre en commission à l'Assemblée Nationale montrent que les affirmations initiales sur le déroulé prévu du projet sont l'objet de sérieuses interrogations.

Il reste des doutes sur le financement. Il n'y a toujours pas de plan de financement consolidé, comme l'a indiqué fin novembre le rapporteur général du budget. L'Etat devra le moment venu doter en capital la Société du Grand Paris (SGP, maître d'œuvre de ce métro) d'un montant de 4 milliards d'euros afin de pouvoir lever l'emprunt, à partir de 2013-14 or une incertitude plane à la fois sur le fait de trouver ces 4 milliards en période de réduction de la dépense publique et sur la capacité à lever l'emprunt en période de crise financière.

Une autre interrogation majeure sur le projet concerne le déroulé des travaux. La SGP prévoit dix tunneliers creusant en même temps aux quatre coins de l'Ile-de-France. Il est probable qu'un phasage des travaux devra être fait. Il faudra définir par quoi on commence et dans ce cas les liaisons de Paris vers les aéroports seront probablement prioritaires.

Les associations membres de SAVE et Internet

Une réunion de travail a réuni certaines associations membres pour échanger sur leurs expériences et leurs projets de présence sur Internet à travers des sites spécifiques à chaque association. Certaines associations sont plus avancées que d'autres, les échanges vont se poursuivre afin de faciliter à tous une mise en place simple et responsable. Notre prochain bulletin devrait faire une présentation des réalisations significatives.

Rappel : Le conseil d'administration de SAVE se réunit périodiquement. Des comptes rendus précis sont rédigés. N'hésitez pas à les demander à vos présidents d'association.

Le Président

Claude Ducarouge

**Les membres du Conseil d'Administration de SAVE adressent pour
l'année 2012 tous leurs meilleurs vœux aux adhérents des
associations constitutives de SAVE et à leurs familles**